Pièce
4.4

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date 2 octobre 2023
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

DOCUMENT DE TRAVAIL

ecmo 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Cours d'eau / Plans d'eau

Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour	Commune
2	Extension de l'école	Commune

Eléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine architectural :
- Bâti/ouvrage remarquable
  - Bt Bâtiment
  - Gr Grange
  - Fa Façade
- Secteur
  - Ens Ensemble bâti
- Elément architectural
  - Fo Fontaine

Patrimoine naturel :
- Arbre
- Espace arboré
  - M Mail
  - Pa Parc

Eléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
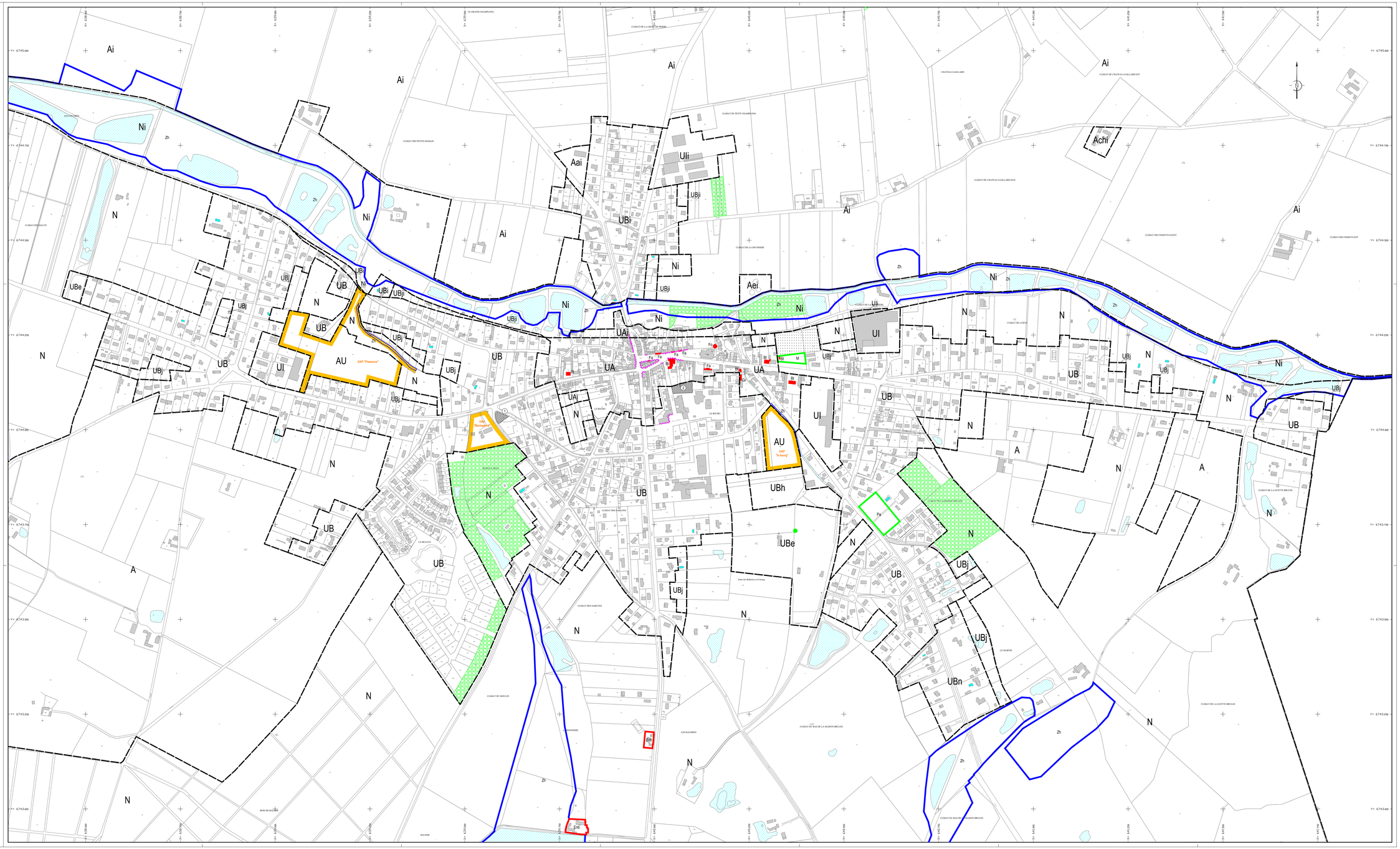
Patrimoine naturel :
- Espace humide
  - Zh Zone humide